

Voici la liste des pièces justificatives dont vous aurez besoin pour faire une 1ère demande ou un renouvellement.

Assurez-vous de les avoir avant de commencer la saisie d'une demande.

Demandeur entre 20 et 60 ans

- **Etat civil** : modalités de contrôle à la discrétion du CCAS.
- **Justificatif de domicile** : modalités de contrôle à la discrétion du CCAS.
- **Revenus** : dernier avis d'imposition sur le revenu (sauf bénéficiaires de l'AAH).
- **Condition d'éligibilité** :
 - soit le dernier décompte du versement par la CAF de l'allocation adulte handicapé (AAH), ou à titre exceptionnel relevé de compte justifiant du paiement de cette prestation,
 - soit la notification de la pension d'invalidité de 2ème catégorie.

Demandeur entre 60 et 65 ans

- **Etat civil** : modalités de contrôle à la discrétion du CCAS.
- **Justificatif de domicile** : modalités de contrôle à la discrétion du CCAS.
- **Revenus** : dernier avis d'imposition sur le revenu.
- **Condition d'éligibilité** : carte d'invalidité $\geq 80\%$

Demandeur de 65 ans et plus

- **Etat civil** : modalités de contrôle à la discrétion du CCAS.
- **Justificatif de domicile** : modalités de contrôle à la discrétion du CCAS.
- **Revenus** : dernier avis d'imposition sur le revenu (sauf anciens combattants et veuves de guerre imposables).
- **Condition d'éligibilité** : (carte ONAC)
 - soit d'ancien combattant,
 - soit de veuve de guerre,
 - soit d'ancien combattant blessé ou mutilé de guerre.